



INFO

## Subvention de loyer

Dans sa session du 18 novembre 2015, la Chambre des Députés a adopté la loi relative à l'introduction d'une subvention de loyer. Concrètement ceci signifie qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, les ménages à revenus modestes qui consacrent plus d'un tiers de leur revenu net au paiement du loyer, pourront dorénavant bénéficier d'un subside à raison de 3.600 euros maximum par an (ce qui équivaut à 300 euros max. par mois).

Le LSAP se félicite explicitement de l'introduction de cette subvention de loyer, étant donné que ce furent les socialistes qui, depuis 2003, réclamaient une telle mesure pour les quelque 19.000 ménages actuellement concernés, donc pour environ 9 pour cent de tous les ménages du pays. En ce sens, le LSAP a également insisté afin que le projet de loi déjà déposé par le gouvernement précédent soit amélioré sur des points essentiels, comme p.ex. la hauteur des subventions ou encore l'intégration des bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG). De plus, une attribution ciblée évite que les aides étatiques n'engendrent une hausse générale des loyers.

Pour le parti socialiste, un nouveau pilier supplémentaire de la législation sociale est créé avec la subvention de loyer. Subsidièrement aux allocations familiales, à une sécurité sociale efficace et à d'autres prestations sociales, celle-ci représente dorénavant une autre aide importante. Surtout que les locataires seront pour la première fois, à l'instar des propriétaires, soutenus financièrement par l'État. En effet, contrairement aux propriétaires immobiliers, on retrouve au sein de la catégorie des locataires essentiellement des familles à revenus modestes. La situation de ces dernières sur le marché du logement est rendu d'autant plus difficile par le manque important de logements sociaux.

Même dans une période où la situation des finances publiques demande aux responsables politiques une certaine circonspection, la politique ne doit selon le LSAP pas omettre d'épauler les personnes en situation précaire. La lutte contre la pauvreté et le risque de pauvreté doivent être une priorité sur l'agenda politique.

Un premier pas dans ce contexte est réalisé avec l'introduction de la nouvelle loi. D'autres pas, avec lesquels seront soutenus p.ex. les monoparentaux, la catégorie de ménages la plus menacée par la pauvreté, doivent suivre. De plus, les réformes dans le domaine du logement doivent être poursuivies et transposées de manière conséquente (construction de logements sociaux, réforme du « Fonds du logement », réforme des commissions de loyer, ...).

Dans ce contexte, le porte-parole du LSAP en matière de logement, Yves Cruchten, a souligné dans son discours à la Chambre des Députés : « L'état d'une société se mesure à sa façon de traiter les plus faibles. Sur ce point, le Luxembourg a beaucoup de retard à rattraper. »

- **Conditions**

L'octroi de la subvention de loyer est soumis à trois conditions cumulatives, à savoir:

- être un ménage disposant d'un revenu faible situé en-dessous d'un certain seuil;
- être un ménage confronté à un taux d'effort accru pour s'acquitter du loyer;
- être un ménage occupant un logement locatif du marché privé luxembourgeois.

- **Seuils de revenu**

Pour qu'un ménage puisse bénéficier de la subvention de loyer, son revenu ne doit pas dépasser un certain seuil:

---

	<b>Seuils de faible revenu (au 1<sup>er</sup> janvier 2015)</b>
<b>Personne seule</b>	1.768 €
<b>Ménage sans enfant</b>	2.652 €
<b>Ménage avec 1 enfant</b>	3.183 €
<b>Ménage avec 2 enfants</b>	3.713 €
<b>Ménage avec 3 enfants</b>	4.244 €
<b>Ménage avec 4 enfants</b>	4.774 €
<b>Ménage avec 5 enfants</b>	5.304 €
<b>Ménage avec 6 enfants</b>	5.835 €
<b>+ par enfant supplémentaire au-delà du 6<sup>e</sup></b>	+531 €

- Montants plafonds mensuels de la subvention de loyer

---

<b>Montants plafonds mensuels</b>	
<b>Personne seule</b>	<b>124 €</b>
<b>Ménage sans enfant</b>	<b>124 €</b>
<b>Ménage avec 1 enfant</b>	<b>149 €</b>
<b>Ménage avec 2 enfants</b>	<b>174 €</b>
<b>Ménage avec 3 enfants</b>	<b>199 €</b>
<b>Ménage avec 4 enfants</b>	<b>224 €</b>
<b>Ménage avec 5 enfants</b>	<b>248 €</b>
<b>Ménage avec 6 enfants et plus</b>	<b>273 €</b>

---